

4 LES AUTRES MÉDIAS

PRESSE ÉCRITE

■ **Courrier de la Mayenne**

- Service rédaction

02 43 59 56 00

redaction@courrierdelamayenne.com

■ **Ouest France**

- Correspondant : Thérèse GOUABAULT

06 30 81 56 50

therese.gouabault@wanadoo.fr

- Service rédaction

redaction.laval@ouest-france.fr

02 43 59 15 75

- Info locale OuestFrance

Site internet : www.infocale.fr

■ **L'avenir agricole**

02 43 49 56 00

redaction@aveniragricole.net

TÉLÉVISION

■ **France 3 Pays de la Loire (Laval)**

02 51 84 59 88

redaction.ouest@france3.fr

RADIO

■ **France Bleu Mayenne**

02 43 49 50 50

redac.bleulaval@radiofrance.com

■ **Virgin Radio (Laval)**

02 43 53 90 10

europe2.laval@wanadoo.fr

■ **Hit West (Laval)**

02 40 71 20 00

redac53@hitwest.com

■ **Radio Fidélité Mayenne**

02 43 67 16 58

contact@fidelitemayenne.fr

■ **L'autre Radio**

09 61 26 44 16

bureau@lautretradio.fr

ÉCHANGE, PARTAGE ET CONVIVIALITÉ

À LA RENCONTRE DES HABITANTS

■ **Forum des associations**

Organisé le 1^{er} samedi du mois de septembre, à la salle des Ondines (13h00 – 17h30), il vous permet de présenter votre association (activités, évènements, lieux...) au grand public.

Assemblées Générales

Pensez à inviter les élus référents à vos assemblées générales afin de favoriser les liens entre les acteurs locaux.

LA MAISON DES ASSOCIATIONS : UN LIEU CONVIVIAL POUR TOUS

La municipalité a décidé de créer un lieu spécifique « maison des associations », située Place Christian d'Elva, pour vous aider et vous accompagner dans votre quotidien. Vous y trouverez :

> Un lieu de réunion et de rangements individualisés et sécurisés.

> Un accès 24h/24 et 7j/7 au matériel (reprographie, ordinateur, vidéoprojecteur, accès à internet...).

UN AGENT CHARGÉ DES RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Il assure des permanences régulières à la maison des associations et se tient à votre disposition.

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 16h45 - 19h00

Mercredi : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 19h00

Samedi : 8h00 - 13h00

Contact : Anaïs DESHAIES - 02 43 49 91 35 / maisondesassociations@mairie-change.fr



GUIDE DE LA COMMUNICATION des ASSOCIATIONS



SOUTENIR ET DÉVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE

1_ LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

2_ LES PUBLICATIONS

3_ LE PORTAIL WWW.CHANGE53.FR

4_ LES AUTRES MÉDIAS

UN GUIDE AU SERVICE DES ASSOCIATIONS

Les associations Changéennes se sont diversifiées au fil des années. Dans le cadre de ses politiques d'accessibilité globale à l'information et de démocratie numérique, la municipalité s'est engagée à les accompagner dans le développement quotidien de leurs activités. Ainsi, vous trouverez dans ce guide, une présentation des différents outils de communication, mis à votre disposition pour promouvoir votre association et vos manifestations.

1 LES SUPPORTS DE COMMUNICATION

COMMENT RENDRE VISIBLE MES ACTIVITÉS OU MES ÉVÈNEMENTS ?

• **3 panneaux lumineux implantés** : Complexe sportif Les Sablons, Hôtel de ville, Place Sainte-Cécile.
Contact : maisondesassociations@mairie-change.fr

• **12 panneaux pour l'affichage partagé** : Atelier des Arts Vivants, Base nautique, BMX, Complexe sportif Dalibard, Complexe sportif Les Sablons, Hôtel de ville, La Marelle, les Ondines, Maison des associations, Médiathèque, Parc des Sports, Tennis.

• **8 présentoirs pour vos plaquettes en libre service** : Atelier des Arts Vivants, Hôtel de ville, La Marelle, RAM, Espace Jeunes, Lulubelle, Médiathèque, Maison des associations.

• **6 emplacements calicots** :

Les calicots sont installés par les agents des services techniques aux 3 entrées de la ville (route de Laval RD 104, route de Niaflès et rond point de Pritz) 8 jours avant vos événements. Pour cela, vous devez réserver les emplacements (de 1 à 3), en adressant un mail auprès de la maison des associations (1 mois avant au minimum et 4 mois au plus tôt). La réservation doit être faite avant la confection du calicot. Vous apporterez vos supports dans ce local, 15 jours avant la date de la manifestation. Après, la manifestation, ils seront également à reprendre en ce même lieu. Le format maximum est de 3,5 x 1,35 mètres (oeillets en pourtour).

Contact : maisondesassociations@mairie-change.fr



2 LES PUBLICATIONS

OÙ PUBLIER LES INFORMATIONS ?

■ VIVRE@CHANGÉ

(journal bimestriel / 5 parutions)

Vous souhaitez annoncer un événement qui aura lieu prochainement, le Vivre@Changé, publié à 3 200 exemplaires, vous le permet. Il est distribué dans tous les foyers changéens.

Pour publier un article dans ce journal, vous devez adresser vos textes et photos au service communication avant le 5 du mois qui précède la parution (5 février, 5 avril, 5 août, 5 octobre, 5 décembre).

■ GPAC

(Guide Pratique des Activités Changéennes)

Ce guide fait une présentation de toutes les associations actives sur la commune de Changé. Il vous permet de présenter, avant la rentrée de septembre, les activités proposées par votre association.

La distribution est réalisée lors du forum des associations. Il est également visible et téléchargeable sur le portail www.change53.fr et dans les différents points d'information de la ville.

Un dépliant « annuaire » est également distribué à 3 700 exemplaires dans tous les foyers changéens.

LA MUNICIPALITÉ DE CHANGÉ S'ENGAGE AUX CÔTÉS DES ASSOCIATIONS POUR LEUR COMMUNICATION

3 LE PORTAIL WWW.CHANGE53.FR

QUELS SONT LES SERVICES PRÉSENTS SUR LE PORTAIL ?

Sur ce support vous pouvez, à partir de votre espace personnel, accéder à de nombreux services en ligne.

■ Agenda

Comment annoncer vos événements sur le site ? Cliquez sur l'onglet « déclarer un événement » et remplissez le formulaire.

L'information sera modérée par le service communication de la ville.

Par ailleurs, pensez à vous abonner à l'agenda en ligne (via vos smartphones, tablettes, ordinateurs) pour découvrir l'ensemble des manifestations organisées sur Changé http://www.change53.fr/VilleDeChange53_Agenda.ics

■ Annuaire des associations en ligne

Une fiche de présentation de votre activité est mise en ligne. N'hésitez pas à la mettre à jour, en cliquant sur la rubrique « mes fiches et événements » pour modifier son contenu et les coordonnées.

■ Réservation du matériel et des minibus

Pour réserver du matériel et un ou deux minibus pour votre association, rien de plus simple :

1. La première étape consiste à vous connecter à votre espace personnel (compte de l'association) avec l'adresse mail et le mot de passe.

2. Une fois connecté, vous devez cliquer sur l'onglet « Formulaire de réservation du matériel et des minibus »

3. Une nouvelle page s'ouvre pour vous permettre soit de réserver du matériel ou soit d'accéder à la réservation des minibus en cliquant sur l'onglet « Vous souhaitez accéder à la réservation des minibus »

> La réservation doit être effectuée 1 mois au plus tard et 4 mois au plus tôt. Les services de la ville valideront la demande 1 mois avant.

> Il s'agit de l'unique procédure de réservation du matériel et des minibus. Aucun autre mode de demande ne sera admis par les services.

